



Concept énergétique de la commune d'Orzens

Réalisé par Solen2 Sarl
en collaboration avec la Municipalité

Novembre 2018

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	La commune en bref	3
3.	Situation générale.....	5
3.1	Profil énergétique.....	5
3.1.1.	Agents de production de la chaleur sur le territoire communal.....	5
3.1.2.	Infrastructure et bâtiments communaux.....	7
3.1.3.	Consommation électrique du territoire et des infrastructures et bâtiments communaux	8
3.1.4.	Energies renouvelables disponibles sur le territoire	10
3.1.5.	Mobilité et véhicules communaux	12
3.1.6.	Eau	13
3.2	Evaluation de l'état actuel.....	13
3.2.1	Points forts.....	13
3.2.2	Points faibles	13
3.2.3	Actions réalisées ou partiellement réalisées	14
4	Démarche participative	14
5	Objectifs.....	15
5.2	Objectifs à atteindre	15
5.2.2	Territoire communal.....	15
5.2.3	Infrastructure et bâtiments communaux.....	15
5.2.4	Energies renouvelables	15
6	Actions envisagées	16
6.2	Choix des actions.....	16
7	Evolution du concept énergétique	17
8	Conclusion.....	18
9	Annexes	19

1. Introduction

Le concept énergétique pour les communes vaudoises (CECV) est un outil qui a été mis en place par le canton de Vaud. Cet outil permet aux autorités communales des petites communes d'avoir un fil conducteur en matière énergétique. Le profil dressé par le CECV informe de l'état énergétique de la commune et évalue les potentiels et perspectives de développement du territoire étudié. Ce profil contribue ainsi à utiliser de manière optimale l'énergie, à encourager le développement des énergies renouvelables locales et incite la commune à montrer l'exemple en termes de gestion de l'énergie.

Trois domaines sont évalués par l'outil, le tout formant le « profil énergétique » de la commune :

1. Le territoire communal
2. Les infrastructures et les bâtiments communaux
3. Les énergies renouvelables

L'établissement du profil énergétique permet ensuite aux autorités communales de se fixer des objectifs et de mettre en place les mesures pour les atteindre.

La Municipalité d'Orzens, par la réalisation de son concept énergétique, répond à la volonté de prendre en compte les problématiques de consommation d'énergie, des émissions de CO₂ rejetées dans l'environnement et d'économie d'énergie dans la gestion courante des affaires communales. La Municipalité souhaite également être exemplaire et rester, ou devenir, un moteur pour l'ensemble de ses concitoyens.

Par la reconduction régulière de ce bilan, la Municipalité peut mesurer les effets des actions entreprises et disposer d'informations nécessaires pour une planification énergétique sur son territoire.

2. La commune en bref

La commune d'Orzens est une commune qui s'étend sur 419 hectares et compte 197 habitants. La commune est située à une altitude moyenne de 619 m.



Figure 1: Aperçu satellite de la commune d'Orzens délimité sur la figure en rouge

(Source :Google Earth)

La commune d'Orzens, située entre Yverdon-les Bains et Bercher, est une commune principalement rurale. Son territoire s'allonge sur les pentes de la rive gauche de la Menthue et de ses affluents : le Sauteruz et la Greylaz.

Peuplée d'environ 200 habitants, cette petite commune détient de nombreux privilèges : proche de deux centres économiques régionaux (Bercher et Yverdon-les-Bains), dénuée d'activités polluantes et bruyantes, la commune n'est ni traversée par de grandes routes ni par une voie de chemin de fer. Conscients de leur chance, les habitants et les autorités souhaitent toutefois soutenir le développement de la commune afin que cette dernière puisse maintenir son indépendance et sa qualité de vie.



Figure 2: Vue de la nouvelle grande salle d'Orzens

(Source :Le Journal du Nord vaudois <https://www.laregion.ch/une-salle-plus-belle-quavant/>)

Les habitations du village sont principalement composées de vastes fermes anciennes et de villas plus modernes. La commune d'Orzens est aussi dotée d'un château qui fut reconstruit en 1703. Le hameau des Champs-Plats et les fermes foraines de la Verne et du Clos-des-Odets viennent compléter la structure villageoise. Dans le cours des dernières années, certaines exploitations agricoles ont stoppé leurs activités et les granges et écuries ont progressivement été transformées en appartements.

En termes d'emplois, la majorité de la population active travaille à l'extérieur de la commune. Si la plupart des activités économiques de la commune ont lentement diminué dans le courant des dernières décennies, il reste toutefois quelques artisans sur le territoire communal. A savoir, une entreprise de charpente-couverture, un salon de coiffure et un commerce d'appareils électroménagers. L'école a aussi fermé définitivement sa dernière classe en 2010 suite au regroupement des élèves sur d'autres sites. Malgré tout, Orzens reste une commune active grâce à sa troupe de théâtre, son chœur et sa jeunesse.

Il y a une vingtaine d'années, la commune a entrepris d'importants travaux redonnant ainsi un coup de jeune à la localité. L'ensemble de la chaussée ainsi que les places publiques ont alors été réaménagés et l'éclairage public refait. Lors de ces travaux, le réseau d'eau potable a été construit et les sources communales sont dès lors utilisées à des fins industrielles, agricoles ou autre (alimentation des fontaines et entretien de la STEP par exemple). Actuellement, la commune rénove un de ses bâtiments afin d'en faire une salle communale et des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur le toit à cette occasion¹.

¹ Informations tirées du site Internet de la commune.

3. Situation générale

Le profil énergétique (PE) de la commune d'Orzens a été réalisé sur des données récoltées fin 2016-début 2017. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions énergétiques de la commune.

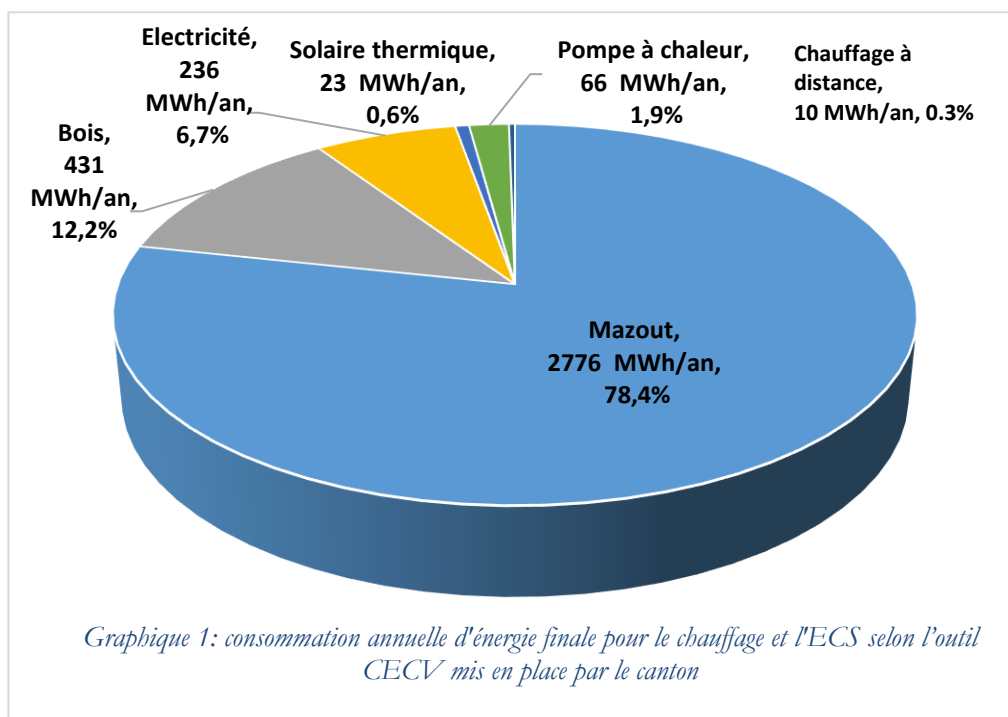
3.1 Profil énergétique

Dans cette section, une partie des résultats obtenus est présentée. Le rapport complet, ainsi que le résumé, ont été joints en annexe à ce document.

3.1.1. Agents de production de la chaleur sur le territoire communal

La consommation annuelle de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) sur le territoire communal s'élève à **3'542 MWh/an²**. Cela représente une consommation annuelle par habitant de **17'980 kWh/habitant*an** alors que la valeur cible à atteindre, selon les objectifs SIA et du canton, est de **1'700 kWh/habitant*an**. Notons que les données de consommation de chaleur d'Orzens sont similaires à celles d'autres communes rurales vaudoises.

Les parts des principaux agents énergétiques pour la production de chaleur utilisés sur le territoire communal sont réparties comme suit :

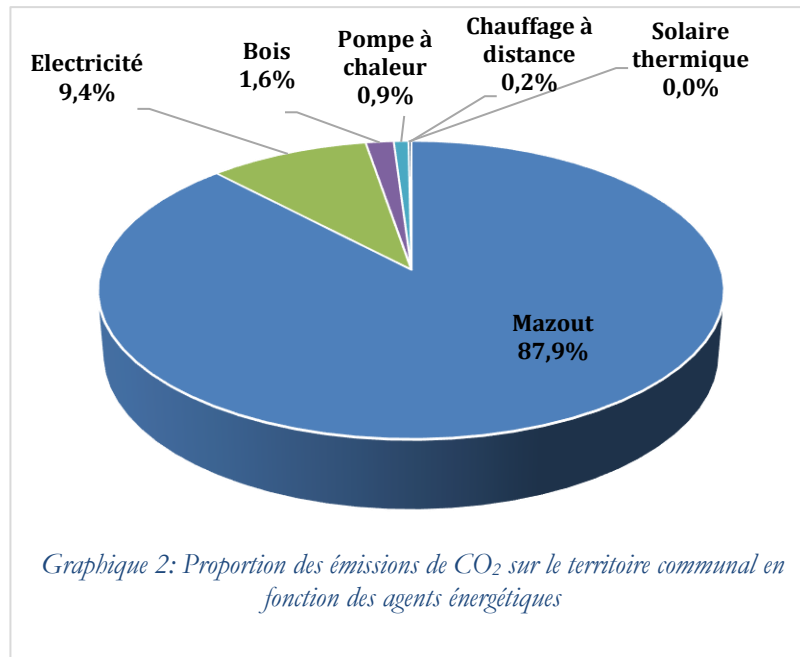


Près de 80% de la chaleur (ECS et chauffage) produite sur le territoire provient des énergies fossiles (mazout). La production par les agents énergétiques renouvelables est d'environ 15%, largement représentée par l'énergie bois. Ces données sont similaires aux moyennes du canton de Vaud en termes de répartition entre énergies fossiles et énergies renouvelables, avec toutefois une part de bois un peu plus élevée dans la commune. Au niveau national, les répartitions sont légèrement différentes avec presque 19% d'agents énergétiques renouvelables pour la chaleur (selon les données OFS 2000).

² L'ensemble des données utilisées dans ce paragraphe sont données par le canton.

La consommation d'énergie (finale) pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire est élevée. Ceci peut s'expliquer aisément par le fait qu'une grande partie du parc immobilier a été construit il y a plus de vingt ans, alors que les exigences légales n'étaient pas aussi contraignantes, notamment en termes d'isolation (pour mémoire le Label Minergie n'est présent que depuis 1998).

Cette importante consommation d'énergie finale pour la chaleur entraîne des émissions importantes de CO₂ dans la commune, illustrées par le graphique suivant :



Les rejets annuels de CO₂ induits par le chauffage et la production d'ECS sur le territoire communal s'élèvent à **1'156 tonnes CO₂/an**, soit 5.9 tonnes CO₂/habitant*an. La valeur cible à atteindre selon les objectifs SIA est de **0.7 tonnes CO₂/habitant*an**, ce qui implique une diminution par un facteur 8 pour atteindre les objectifs.

On peut constater que ces taux importants d'émission de CO₂ sur le territoire communal (Graphique 2) sont principalement dus à l'utilisation du mazout (87.9%) pour la production de chaleur. En outre, la majorité des bâtiments ont été construits avant les années 80 et sont donc de gros consommateurs de chaleur.

3.1.2. Infrastructure et bâtiments communaux

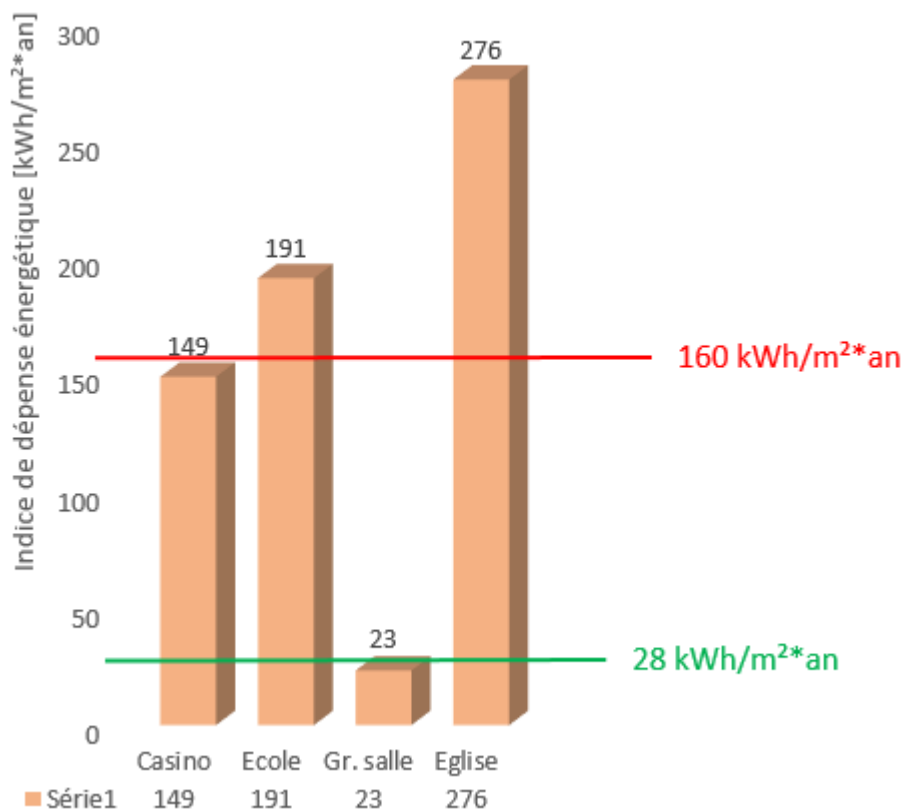
La commune d'Orzens possède 3 bâtiments et une église. Le tableau ci-dessous résume les informations de base des bâtiments communaux.

Nom du bâtiment	SRE (m2)	Agent énergétique pour le chauffage	Remarque
Ancienne Ecole	432	Mazout	Utilisé pour de l'habitat
Le Casino	70	Bois et électricité	Pas de compteur séparé
Grande salle	922	Chauffage à distance (bois)	En service depuis début 2017
Eglise	127	Electricité	Pas chauffée en permanence

La surface chauffée des bâtiments communaux ne représente qu'une infime part de la surface totale bâtie sur le territoire communal. Cette faible proportion montre que l'effort seul de la commune ne sera pas suffisant pour atteindre les valeurs cibles fixées par la SIA. Il est dès lors primordial que des mesures de communication et de sensibilisation auprès de la population (et plus spécifiquement auprès des propriétaires) soient mises en œuvre. La création d'un fonds communal pour le développement permettrait à la commune d'encourager et soutenir les propriétaires à la rénovation de leur bâtiment. D'autre part, il est important ici de souligner le rôle d'exemplarité joué par les communes en termes d'utilisation efficiente de l'énergie. Des mesures d'assainissement du patrimoine financier de la commune sont donc vivement encouragées.

La consommation en chauffage et en ECS d'un bâtiment peut être rapportée à sa surface de référence énergétique. On obtient alors l'**indice de dépense énergétique (IDE)**. Un bâtiment dont l'indice de dépense énergétique est supérieur à **150 kWh/m²*an** devrait faire l'objet d'une étude d'assainissement et celle-ci projetée à court terme.

Notons que l'indice de dépense énergétique moyen des 4 bâtiment communaux (en rouge sur le graphique ci-dessous) est de 160 kWh/an et que la valeur cible, fixée par la SIA, est de 28 kWh/m²*an. Cela représente une diminution par 6 environ de la consommation énergétique pour le chauffage et l'ECS. Les données obtenues pour la grande salle, qui est entièrement neuve et qui répond à des normes énergétiques élevées, démontrent que les valeurs cibles sont atteignables relativement facilement pour les bâtiments (même si dans le cas présent la grande salle n'est pas utilisée de manière continue).



Graphique 3: Indice de dépense énergétique des bâtiments communaux par rapport à la valeur limite SIA

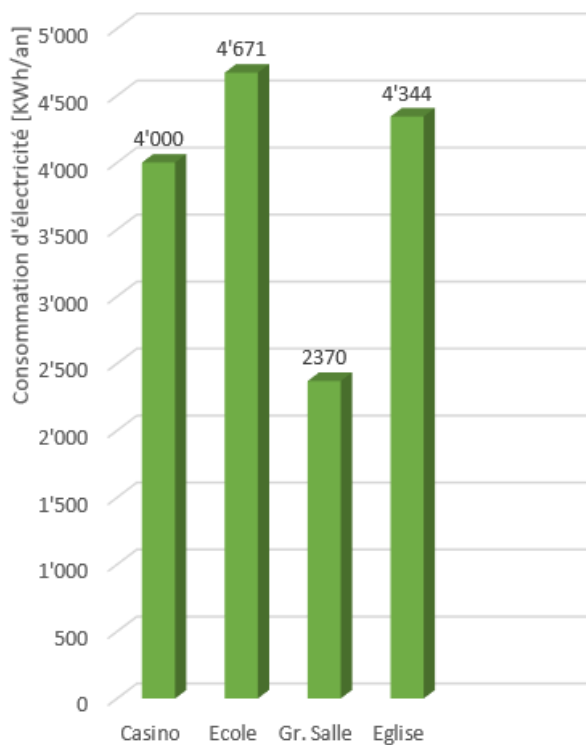
Nous pouvons constater que l'indice de dépense énergétique du Casino et de l'ancienne école est relativement élevé. Cela est principalement dû au fait que les deux bâtiments sont anciens et mal isolés. Le Casino n'est pas utilisé en permanence ; des travaux de rénovation ne sont pas prioritaires. En revanche, l'ancienne école est habitée et devrait faire l'objet de rénovation. L'église, avec un indice énergétique à 276, représente un important poste de consommation de chaleur malgré le fait qu'elle est peu utilisée et uniquement chauffée lors d'événements. Son chauffage a été changé il y a quelques années par l'installation d'un chauffage électrique au sol mais l'isolation est quasi nulle.

3.1.3. Consommation électrique du territoire et des infrastructures et bâtiments communaux

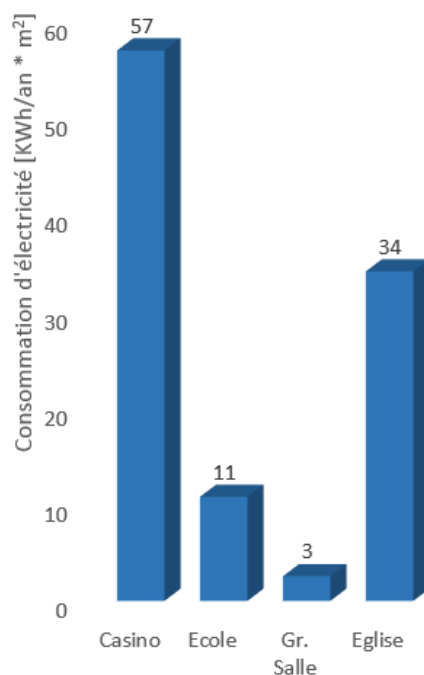
La consommation annuelle d'électricité sur le territoire communal s'élève à **698 MWh/an**. Cela représente **3'543 kWh/habitant*an** alors que la valeur cible, selon les objectifs SIA et du canton, est de **1'100 kWh/habitant*an**. Une diminution par 3 de la consommation d'électricité sera alors nécessaire pour atteindre les valeurs cibles. Au vu de l'absence d'industrie sur le territoire communal, la consommation électrique est élevée. A titre d'information, un ménage suisse (entre 2 et 3 personnes) consomme en moyenne 3'500 kWh/an.

Le fournisseur en électricité sur le territoire communal est la Romande Energie. La provenance de l'électricité fournie par ce fournisseur est à hauteur de 50% environ d'énergies renouvelables et 50% d'énergies fossiles ou non vérifiables.

La consommation électrique (sans chauffage) des bâtiments communaux se présente comme suit :



Graphique 4: Consommation électrique des bâtiments communaux



Graphique 6: Consommation électrique des bâtiments communaux référée à la SRE

Nous constatons que la consommation électrique du Casino est relativement élevée au vu de son utilisation, et ce malgré le fait que plus de la moitié de cette consommation a été attribuée au chauffage. Notons toutefois qu'il demeure une incertitude sur la répartition de la consommation électrique avec le local des pompiers qui se trouve juste en-dessous du Casino. Si le local venait à être utilisé de manière plus régulière, un compteur séparé pourrait être envisagé.

Notons encore que **la consommation pour l'éclairage public est d'environ 20 MWh/km*an, ce qui est très élevé.** Pour les communes de moins de 10'000 habitants, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE) préconise une consommation de 8 MWh/km*an pour l'éclairage public. Elle préconise en outre d'envisager rapidement un assainissement si les consommations sont supérieures à 12 MWh/ km*an. Une étude d'assainissement de l'éclairage public est vivement recommandée dans le cas d'Orzens.

Les données de consommation de l'éclairage public d'Orzens sont plus élevées que la moyenne d'autres communes rurales vaudoises. Selon SAFE, environ 1% de la consommation électrique globale des communes est alloué à l'éclairage public. Dans le cas d'Orzens, ce sont environ 5,7% de la consommation qui sont alloués à l'éclairage public !

Comme mentionné dans le chapitre précédent, la consommation électrique de l'église (répartie entre les besoins de chaleur et d'éclairage) est très importante. Elle représente à elle seule une consommation semblable à l'éclairage public, lui aussi très énergétivore.

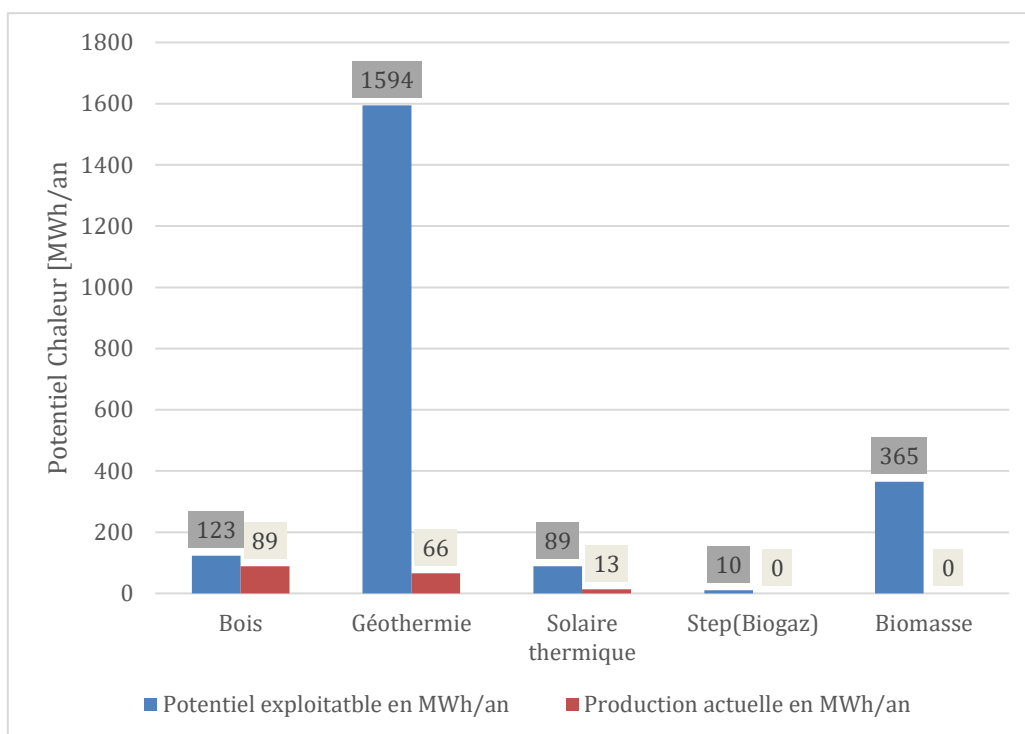
Ici, la commune a un levier d'action important car la consommation électrique des bâtiments et infrastructures communaux représente plus de 20% de la consommation électrique du territoire. Cette part est bien plus élevée que celle des communes similaires (en général cette part se situe entre 3 et 10%). Il est dès lors primordial que l'éclairage public soit assaini et que des mesures d'assainissement des bâtiments publics soient mises en œuvre afin de réduire la consommation électrique et les coûts afférents.

3.1.4. Energies renouvelables disponibles sur le territoire

3.1.4.1. Potentiel d'énergie renouvelable pour la production de chaleur

Les énergies renouvelables exploitables pour la production de chaleur sont :

- Le bois
- La géothermie de faible profondeur
- Le solaire thermique
- Le biogaz (STEP)
- La biomasse



Graphique 7: Potentiel de l'énergie renouvelable pour la production de chaleur sur le territoire communal

La commune d'Orzens exploite bien l'énergie bois à disposition sur son territoire. En effet, environ 72% du potentiel bois pour la chaleur est exploité. L'outil réserve une part du potentiel à la production d'électricité (ici 62 MWh/an). Dans le cas de la commune d'Orzens, l'utilisation du bois à cet effet est discutable. Le potentiel bois pour la chaleur pourrait donc être plus important.

La géothermie de faible profondeur, utilisée pour des pompes à chaleur, présente un fort potentiel dont seul 4 % est exploité. Une valorisation de cette énergie à grande échelle pourrait être intéressante, mais pèserait alors sur la consommation électrique du territoire communal.

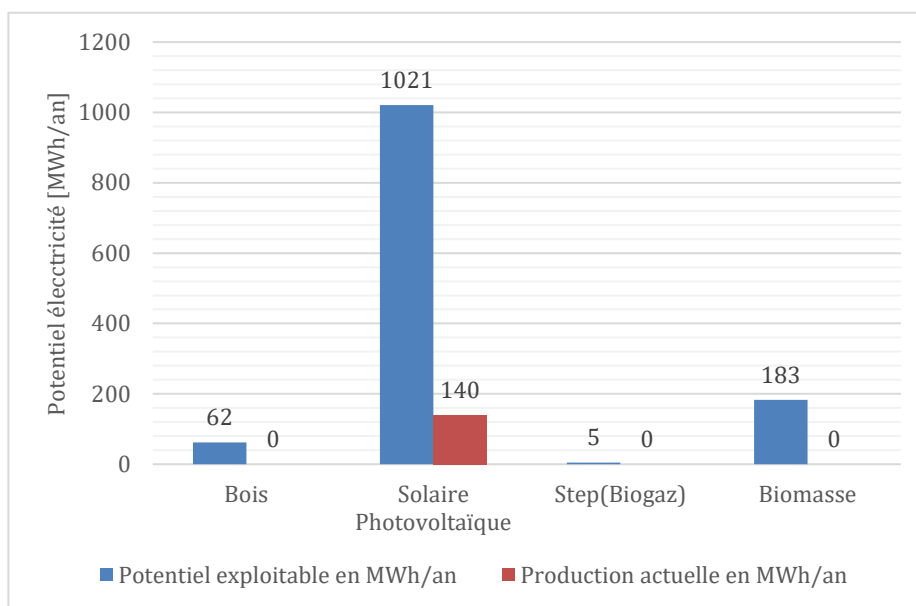
L'énergie solaire est exploitée à raison de 15%. Il reste donc un potentiel important à exploiter.

Les eaux usées de la commune sont assainies sur le territoire communal mais les rejets de chaleur ne sont actuellement pas exploités. Notons ici qu'aucun bâtiment chauffé n'est à proximité de la STEP et que les rejets ne sont pas assez importants pour justifier d'importants travaux.

Les déchets ménagers et les déchets verts de la commune sont valorisés et exploités en dehors du territoire communal. Ces productions ne peuvent donc pas être comptabilisées sur le territoire communal et ne sont pas prises en compte dans le profil énergétique de la commune. Pour information, les déchets ménagers sont valorisés par la STRID d'Yverdon-les-Bains.

3.1.4.2. Potentiel en énergie renouvelable pour la production d'électricité

En ce qui concerne les énergies renouvelables disponibles pour la production d'électricité, nous obtenons les résultats suivants :



Graphique 8: Potentiel d'énergie renouvelable pour la production d'électricité

Le potentiel solaire représente le potentiel le plus important de la commune et est encore relativement peu exploité (environ 14%). De nombreux toits de ferme pourraient par exemple être munis de panneaux photovoltaïques. Ces toits, souvent peu penchés et dépourvus de cheminée, sont bien adaptés à la production d'électricité photovoltaïque. Le potentiel du solaire photovoltaïque représente à lui seul la consommation annuelle en électricité de 292 ménages (hors chauffage et eau chaude), soit bien au-delà de la population d'Orzens (le ménage suisse type possède entre 2 et 3 personnes).

La biomasse représente le deuxième potentiel de production électrique le plus important sur le territoire communal. Ce potentiel équivaut à la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude) d'une cinquantaine de ménages. Valoriser la biomasse demande une infrastructure et des intrants importants. Les agriculteurs de la région pourraient se joindre afin de valoriser leur biomasse dans une centrale de méthanisation par exemple.

3.1.5. Mobilité et véhicules communaux

La Commune ne possède pas de véhicule communal. En cas d'achat futur d'un véhicule communal, une attention particulière à la consommation du véhicule est préconisée.

La commune d'Orzens est peu desservie par les transports publics (20 courses par jour). Typique des petits villages ruraux, la desserte reste principalement concentrée lors des heures de pointe.

3.1.6. Eau

La consommation annuelle d'eau potable sur le territoire communal est de **16'361 m³/an** ce qui, rapporté au nombre d'habitants, équivaut à une consommation d'environ **83 m³/an*habitant** ou **228 litres/jour*habitant**. A titre d'information, le ménage suisse type consomme en moyenne 160 litres par personne quotidiennement. La commune étant dépourvue d'industrie et munie d'un réseau d'eau secondaire (voir plus bas), nous pouvons constater que la consommation d'eau est relativement élevée.

Dans les années 1990 la commune a mis en place un réseau d'eau secondaire, mettant à profit les sources communales qui sont dès lors utilisées pour l'agriculture, la STEP et les fontaines.

3.2 Evaluation de l'état actuel

La commune d'Orzens possède un potentiel d'économie d'énergie très intéressant et encore inexploité. Suite aux mesures énergétiques déjà mises en œuvre et aux résultats figurant dans le rapport du profil énergétique, les points forts et les points faibles de la commune peuvent être mis en évidence :

3.2.1 Points forts

- Rénovation de la salle communale avec pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Existence d'un réseau d'eau secondaire pour la valorisation des sources communales
- Bonne valorisation du potentiel énergie bois

3.2.2 Points faibles

- Forte proportion d'utilisation du mazout pour la production de chaleur (78%)
- La consommation électrique sur le territoire communal est très élevée
- La consommation d'eau sur le territoire communal est importante
- Faible utilisation du potentiel solaire thermique et photovoltaïque
- Faible usage du potentiel géothermique pour la production de chaleur
- Aucune valorisation de la biomasse

3.2.3 Actions réalisées ou partiellement réalisées

Les actions réalisées ou partiellement réalisées par la commune sont présentées dans le tableau suivant :

N° de la mesure	Description de la mesure	Mise en œuvre de la mesure
Mesure 2	Police des constructions : contrôle approfondi de la qualité énergétique des bâtiments.	Réalisé
Mesure 8	Optimisation de l'efficacité du réseau de distribution d'eau.	Réalisé
Mesure 11	Etude des possibilités de réduction de consommation de l'éclairage public. Planification et mise en œuvre des mesures.	En cours
Mesure 16	Etude pour la valorisation du potentiel bois-énergie de la commune. Planification et mise en œuvre.	Réalisé à l'échelle régionale
Mesure 18	Etude pour le développement de la production d'électricité renouvelable de la commune (photovoltaïque, éolien, hydraulique). Planification et mise en œuvre.	Partiellement réalisé

4 Démarche participative

Dans le cadre de la réalisation de son Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), la Commune d'Orzens a organisé une démarche participative ouverte à l'ensemble des citoyens. Cette démarche a eu lieu le 2 octobre 2017 dans la salle communale d'Orzens de 19h30 à 21h30.

La démarche avait pour objectifs de :

- Informer les habitants de la démarche initiée par la commune et en expliquer les raisons
- Présenter le profil énergétique de la commune
- Réfléchir ensemble à la thématique de l'énergie dans la commune
- Proposer des idées et des actions à mettre en œuvre
- Identifier les directions souhaitées par les citoyens

Les mesures sélectionnées par la Canton pour l'outil du CECV ont été envoyées préalablement aux personnes inscrites à la démarche participative afin de se familiariser avec ce qui serait discuté lors de la soirée. Durant la démarche participative, les citoyens étaient aussi encouragés à proposer des mesures leur paraissant importantes ou plus appropriées à leur commune.

Les résultats de la soirée ainsi que les détails concernant le déroulement de la soirée sont disponibles en annexe 3.

5 Objectifs

La Municipalité est consciente des défis énergétiques à venir et souhaite être actrice dans l'élaboration d'une solution à son échelle. Pour cela, la commune fixe des objectifs pour son territoire, pour ses bâtiments et infrastructures et en termes de développement des énergies renouvelables. Elle met ensuite en place certaines mesures afin d'atteindre ses objectifs.

Les objectifs et les mesures présentés aux chapitres 5 et 6 s'appuient en partie sur la démarche participative du 2 octobre 2017. En effet, les mesures proposées par les citoyens ont été, dans la mesure du possible, intégrées au présent document et ont orienté les objectifs énergétiques de la commune.

Plus précisément, la commune souhaite :

- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables locales
- Optimiser les infrastructures communales
- Servir de moteur et être exemplaire pour inciter les citoyens à entreprendre eux-mêmes des actions et devenir acteurs du processus
- Se tenir informée et informer la population sur les possibilités d'amélioration technique et d'économie d'énergie

5.2 Objectifs à atteindre

Les objectifs fixés par la commune dans les trois domaines peuvent prendre différentes formes : des objectifs chiffrés, des objectifs d'incitation et d'information et des objectifs d'exemplarité. Afin d'être plus efficaces, les objectifs sont fixés dans un horizon temporel quand cela fait sens.

5.2.2 Territoire communal

- Réduire de 10% la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments sur le territoire communal (objectif 2030 par rapport à la consommation calculée dans le présent document. La baisse doit être relative au nombre d'habitants sur la commune)
- Réduire de 10% les émissions de CO₂ des bâtiments sur le territoire communal (objectif 2030 par rapport à la consommation calculée dans le présent document. La baisse doit être relative au nombre d'habitants sur la commune)
- Faire disparaître les installations de chauffage électrique des habitations d'ici 2030 et par là diminuer la consommation électrique globale sur le territoire

5.2.3 Infrastructure et bâtiments communaux

- Faire le suivi de consommation des bâtiments communaux
- Refaire le toit de l'ancienne école d'ici 2025
- Faire une étude d'assainissement de l'éclairage public en envisageant des solutions de réduction ou d'extinction (viser le seuil de 8 MWh/km de rue éclairée fixé par SAFE)

5.2.4 Energies renouvelables

- Encourager et exploiter le potentiel d'énergie solaire
- Créer un dicastère pour le développement durable et l'efficacité énergétique et l'assigner à un municipal.

6 Actions envisagées

6.2 Choix des actions

Deux types de mesures ont été validés par la Municipalité ; des mesures proposées par le Canton dans le cadre du CECV et des mesures proposées par les citoyens lors de la démarche participative.

Sélection des mesures CECV

Type de mesure	Description de la mesure	Echéance
Mesure CECV 6	Suivi énergétiquement approfondi de tous les bâtiments communaux (chaleur, électricité, eau) et de l'éclairage public. Analyse et optimisation.	Dès 2019
Mesure CECV 10	Utilisation exclusive d'appareils électriques de la meilleure classe énergétique possible (A, A+, A++, A+++) pour les achats communaux. Mise en évidence de l'étiquette-énergie.	Dès 2019
Mesure CECV 14	Encourager la pose de capteurs solaires sur les bâtiments existants pour la préparation d'eau chaude sanitaire.	En continu
Mesure CECV 19	Encourager le remplacement des chauffages électriques directs existants.	Dès 2019
Mesure CECV 25	Création d'un dicastère traitant du développement durable.	Dès 2019
Mesure CECV 28	Informations générales transmises régulièrement aux citoyens sur le thème de l'énergie.	En continu
Mesure CECV 29	Information régulière de la population sur la démarche de concept énergétique entamée par la commune (objectifs, actions, etc.) <i>Action partiellement réalisée par le biais de la démarche participative. De l'information sur la suite du CECV sera transmise dès validation puis lors d'actions particulières.</i>	2018 - 2019

Sélection des mesures proposées par les citoyens :

Description de la mesure	Echéance
Amélioration de l'isolation des bâtiments communaux et notamment du collège.	<u>2025</u>
Assainissement de l'éclairage public en envisageant des solutions de réduction ou d'extinction.	<u>2021</u>
Remplacer les luminaires à l'extérieur du Casino par des LED avec interrupteur crépusculaire.	<u>2021</u>
Etude pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la déchetterie communale.	<u>2025</u>
Meilleure gestion de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les toilettes sèches notamment dans les bâtiments publics • Optimiser l'utilisation de l'eau des sources communales (notamment pour toutes les fontaines de la commune, l'arrosage des jardins, etc.) • Récupérer l'eau de pluie afin de l'utiliser pour l'arrosage et les toilettes. 	<u>En continu</u>
Communication et sensibilisation sur les économies d'énergie. Thématiques proposées : <ul style="list-style-type: none"> • L'optimisation énergétique. • Les subventions liées à l'énergie. • Les mesures simples à mettre en place dans les ménages, avec notamment les propositions suivantes : séchage des lessives à l'air libre (vs au sèche-linge), promotion des prises avec interrupteur afin d'éviter les stand-by. 	<u>En continu</u>

En comptant les actions qui ont déjà été entreprises ou qui sont en cours de réalisation, la commune projette la mise en œuvre de 18 actions.

Celles-ci feront bien entendu l'objet d'un suivi, en particulier par l'emploi des indicateurs fournis dans le présent profil.

7 Evolution du concept énergétique

Afin de garantir l'efficacité des objectifs et mesures pris dans le présent rapport, il est primordial qu'un suivi soit mis en place par la Municipalité. Cette dernière s'engage dès lors à réaliser (ou faire réaliser) un bilan des actions entreprises dans le cadre du concept énergétique tous les 3 ans. Ce bilan est présenté au Conseil Général et comporte les moyens financiers mis en œuvre et les résultats obtenus.

Le concept énergétique est réactualisé à la fin de la législature, soit en 2021. Un bilan des objectifs et des mesures est alors réalisé et de nouveaux objectifs peuvent être définis.

8 Conclusion

Par le présent document, la Municipalité d'Orzens s'engage dans une politique énergétique active. Elle participe ainsi à la diminution des consommations énergétiques, promeut l'utilisation des énergies renouvelables et est exemplaire dans ses actions. En mettant en place une politique énergétique active, elle participe aussi à la préservation de l'environnement et à la qualité de vie sur son territoire.

La Municipalité s'engage ainsi à relever les défis qui se présentent, non pas par de simples intentions, mais par des actions concrètes.

Bercher, le 14.11.18, AV.

9 Annexes

- Annexe 1 : Résumé du Profil énergétique de la commune
- Annexe 2 : Rapport détaillé du profil énergétique
- Annexe 3 : Rapport synthétique sur la démarche participative du 2 octobre 2017